

COMPTES RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORÉE
Séance du 15 décembre 2020

Etaient présents :

Alain BOURGEOIS, Marie-France ARNEAU, Gérard VINSOT, Séverine FOURNIER, Jean-Pierre COYAU, Nathalie VITRAS, Philippe FRARD, Julie CORNET, Nicolas CHANTEUX, Sandra PHILBERT, Joël PERRON, Virginie LUCAS, Sébastien BOISAUBERT, Isabelle PERCHE, Alain DEREVIER

Séverine FOURNIER a été élue secrétaire

■ **Compte-rendu des Décisions prises par le Maire**

DECISION 2020 – 69 / DEC : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble bâti situé 14, rue de la Grande Fontaine cadastré AA n° 175 (4a 81ca)

DECISION 2020 – 70 / DEC : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble bâti situé 16, rue Arthur Duru cadastré AA n° 339 (1a 37ca)

DECISION 2020 – 71 / DEC : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble bâti situé 17, rue Arthur Duru cadastré AA n° 79 (1a 96ca) et AA n° 80 (45ca)

DECISION 2020 – 72 / DEC : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble bâti situé 10, rue de Prés cadastré AD n° 72 (8a 96ca) et AD n° 145 (84ca)

DECISION 2020 – 73 : Décision de réaliser une ligne de trésorerie de 200 000 € auprès du Crédit Agricole Val de France

DECISION 2020 – 74 / DEC : Décision d'accorder dans le cimetière communal une concession de 30 ans à Monsieur CLOVIS Denis pour une case de columbarium

DECISION 2020 – 75 / DEC : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble bâti situé 17, rue Arthur Duru cadastré AA n° 79 (1a 96ca) et AA n° 80 (45ca) et de l'immeuble non bâti situé chemin du Baignon cadastré AA n° 212 (3a 62ca)

■ **Décisions modificatives**

Le conseil municipal décide de procéder aux ouvertures et virements de crédits suivants :

COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
022	- 3 700,00 €		
6411	+ 3 700,00 €		
Total F	0,00 €	Total F	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
2041582/041	91 071,60 €	238/041	163 693,80 €
204412/41	72 622,20 €		
Total I	163 693,80 €	Total I	163 693,80 €

■ **Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020**

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget primitif 2021 à hauteur de ce qui est prévu par la loi soit ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.
Le montant nécessaire avant le vote du BP 2021 est de **5 250 €** pour le budget Commune.

■ **Tarifs communaux 2021**

1° Camping :

Le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs 2021 pour le camping.

2° Site cinéraire / Tarif inscriptions sur plaques :

Le Conseil Municipal DECIDE de refacturer aux familles les gravures effectuées, au vu des devis demandés au cas par cas à l'entreprise prestataire.

■ **Contrat de fourrière animale avec la S.P.A.**

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les termes du contrat de fourrière animale applicable à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois.

■ **Mise à disposition du personnel pour le service Assainissement**

Le personnel communal intervient sur les équipements et sites de traitement des eaux usées tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de refacturer au budget Assainissement le coût du personnel communal.

■ **Adhésion à APPROLYS CENTR'ACHATS**

Sont désignés comme représentants de la commune de MORÉE :

Monsieur Gérard VINSOT : titulaire

Madame Marie-France ARNEAU : suppléant

■ **Réfection d'une partie de la toiture du groupe scolaire Jean de La Fontaine / Demandes de subvention**

Demande de subvention au Conseil Départemental

Le Conseil Départemental a lancé, dans le cadre du plan de relance, l'opération 1000 chantiers pour nos artisans locaux. Les collectivités peuvent bénéficier d'une aide à hauteur de 50 % du montant de la commande signée, dans la limite de 5 000 € de subvention par collectivité.

Le Maire présente le projet de travaux dont le montant estimé s'élève à 18 142,52 € HT pour la réfection d'une partie de la toiture du groupe scolaire.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention de 5 000 € auprès du Président du Conseil Départemental de Loir-et-Cher.

Demande de subvention au Préfet au titre de la DETR 2021

Le Maire présente le projet de travaux dont le montant estimé s'élève à 18 142,52 € HT.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le projet présenté dont le coût est de 21 771,02 € TTC et **AUTORISE** le Maire à présenter une demande de subvention au Préfet, au titre de la DETR 2021.

❖ Questions diverses

➤ Projets travaux

1 – Jardinières :

Un débat suivi d'un vote a eu lieu pour la pose de jardinières dans le bourg.

Un avis favorable à l'unanimité a été émis pour le Mail Maurice Canard.

Pour la rue Arthur Duru et la rue du Général de Gaulle, les membres du Conseil ont émis majoritairement un avis défavorable.

2 – Aire de covoiturage :

La réalisation de l'aire de covoiturage a été décidée à l'unanimité avec la pose d'une caméra et de 2 portiques d'accès avec validation de l'emplacement à l'entrée de bourg à droite après le rond-point.

Observation de M. DEREVIER : Un aménagement paysager et arboré est à envisager.

3 – Peinture mobil 'home :

Le principe de la peinture du mobil 'home, qui servait autrefois au surveillant de baignade, est accepté à l'unanimité. Reste à définir les modalités d'organisation ; Gérard VINSOT en a la charge.

➤ Friterie

Un avis favorable a été émis pour les travaux de rénovation à la Friterie qui seront faits au cours du 1^{er} trimestre 2021. En compensation, la participation de M. Éric ROUILLAY sera augmentée de 1500 € / an sur une durée de 5 ans.

➤ Personnel communal

Il a été décidé de faire à nouveau un contrat de travail à M. Bernard MARCHANDISE au cours du 1^{er} trimestre 2021 pour des travaux de peinture.

➤ Petites Villes de Demain

La commune de MORÉE, retenue pour en faire partie, va s'engager dans ce dispositif. Ce programme nous donnera davantage de moyens pour concrétiser nos différents projets : revitalisation en matière d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, de développement de l'artisanat, du commerce et des services, de valorisation des qualités architecturales et patrimoniales de notre commune ou encore d'implication des habitants dans les projets.

Le conseil municipal sera informé régulièrement des différentes étapes et de l'avancée du dossier.

➤ Maisons fleuries

La remise des diplômes des maisons fleuries aura lieu le Dimanche 10 Janvier 2021 à 11H sur la place du 8 Mai 1945.



Le Maire,

Alain BOURGEOIS

Vu par nous, Maire de la Commune de MOREE, pour être affiché le 17 décembre 2020 à la porte de la Mairie, conformément aux inscriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.